

TRANSACTION :		Forfait minimum : 4500 € TTC *	Honoraires pour une estimation écrite : 300 € TTC *					
de	0 € à 50 000 €	: 4 500 € TTC *	de	200 001 € à 250 000 €	: 6,0% TTC *	de	650 001 € à 1 000 000 €	: 4,0% TTC *
de	50 001 € à 100 000 €	: 9,0% TTC *	de	250 001 € à 300 000 €	: 5,5% TTC *	supérieur à 1 000 001 € : 3,5% TTC *		
de	100 001 € à 150 000 €	: 8,0% TTC *	de	300 001 € à 450 000 €	: 5,0% TTC *			
de	150 001 € à 200 000 €	: 7,0% TTC *	de	450 001 € à 650 000 €	: 4,5% TTC *			

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur et peuvent être différents dans le cadre du fichier commun partagé : Immo Cœur Lyon (ICY)

LOCATION :	LOCAUX PROFESSIONNELS : 30 % du loyer annuel HC HT* (50 % Locataire et 50 % Propriétaire)
	HABITATION ET MEUBLES : à la charge du locataire :
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € / m² TTC* , Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC*	
	à la charge du bailleur : 1 mois de loyer charges incluses TTC*
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € / m² TTC* , Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m² TTC* avec forfait	
Rédaction de bail seul : 300 € TTC* (50% locataire 50% propriétaire) minimum de 1 mois de loyer charges incluses TTC*	
Etat des lieux : ST/T1 : 120 € (+30 € si meublé) TTC* T2 : 140 € (+40 € si meublé) TTC* T3 : 160 € (+50 € si meublé) TTC* T4 et + : 180 € (+60 € si meublé) TTC*	
Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret 2014-890 du 1er août 2014	
Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.	
Honoraires pour l'établissement d'un avenant modificatif au bail (dont validation dossier locataire) : 250 € TTC* à la charge du demandeur	

GESTION :	Prestations complémentaires :
Gestion de base : 6% HT sur les encaissements + TVA *	Gestion financière : régularisation des charges 50 € TTC * par unité
Service standard : 7 % HT sur les encaissements + TVA *	Gestion technique (par bien loué et par intervention) 50 € TTC*
Service Premier : 8 % HT sur les encaissements + TVA *	Gestion des sinistres (par dossier) 50 € TTC* par heure
	Recouvrement, gestion pré-contentieuse et contentieux :
	- Mise en demeure 20 € TTC* par unité
	- Commandement de payer 50 € TTC* par unité
	- Assignation 50 € TTC* par unité
	Hors coût du recommandé avec AR et/ou des honoraires d'huissier et d'avocat.

FONDS DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX :	10 % H.T. * du prix de vente
--	-------------------------------------

* TVA 20 %

Chaque Agence est juridiquement et Financièrement Indépendante